Fiche Technique
Révision 09/08

OXYDANT CHOC
GRANULÉS
SANS CHLORE / SANS STABILISANT
RATTRAPAGE EAUX VERTES

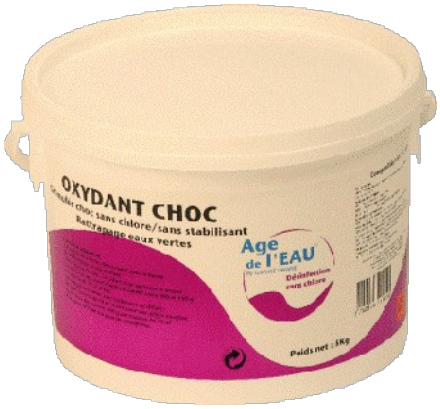

Traitement au chlore, au brome, et électrolyse au sel
A dissoudre et à verser directement dans le bassin devant les buses de refoulement.

MODE D'EMPLOI / DOSAGE :

-Traitement au brome : l'oxydant choc régénère le brome consommé et agit comme un algicide curatif entre 100 et 150 g par tranche de 10 m^3 d'eau.

-Rattrapage eaux vertes avec traitement au chlore : 300 g par tranche de 10 m^3 d'eau pour une action curative.

-Destruction chloramines : 200 g par tranche de 10 m^3 d'eau pour détruire 0,6 ppm de chloramine.

CONDITIONNEMENT :

Pot de 1 kg , carton de 12
Seau 5 kg : palette de 80

DESIGNATION COMMERCIALE :	**OXYDANT CHOC**
NATURE CHIMIQUE :	Pentapotassium – bis (peroxomonosulfate) – bis (sulfate) N°ONU : 3260
RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES :	Produit nocif en cas d'inhalation et d'ingestion. Produit irritant pour les yeux, les voies respiratoires, les muqueuses et pour la peau humide. Risques pulmonaires et lésions oculaires.
STOCKAGE ET MANIPULATION :	Consignes de stockage et de manipulation applicables aux solides COMBURANTS et NOCIFS. Conserver en emballage d'origine fermé, dans un local ventilé et frais, à l'abri de l'humidité et des sources de chaleur. Manipuler en évitant la formation de poussière. Laver les emballages à l'eau puis traiter l'eau. Eviter le contact avec des acides. Les produits sont conditionnés et livrés dans des emballages répondant aux normes U.N. et à la réglementation CEE RTMD applicable au 1.07.1993.
INDICATIONS PARTICULIERES :	Déposé au centre antipoison de Toulouse Tél. : 05.61.49.33.33 **Pour plus de renseignements, consulter les fiches de données de sécurité**

ISO 9001
EN 9120
EN 9100
BUREAU VERITAS
Certification

FPP

ENGAGEMENT DE PROGRES